



Le Directeur,  
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
2, rue de la Liberté

59360 NEUVILLY

SPRS5/AF/CP/PLU/23/29  
Affaire suivie par : Adjudant-chef Alexandre FRANCOIS  
☎ : 03-27-08-61-15  
Courriel : alexandre.francois@sdis59.fr

Lille, le 26 SEP. 2023

**OBJET** : Procédure de modification du PLU (NEUVILLY)

Suite à la communication de la procédure de modification du PLU de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations suivantes :

- dans les différents règlements de zone, le principe d'accessibilité des secours publics indiqué dans l'article R111-5 est bien repris.
- une liste des Points d'Eau Incendie (PEI) en adéquation des PEI connus par le SDIS doit être intégrée dans les annexes.
- d'une manière générale et à défaut d'un Schéma Communal de DECI, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 doit être respecté. Il paraît utile que ce point soit évoqué dans une annexe du PLU.

Pour le Directeur Départemental et par délégation *Va L2*  
Le Chef du Groupement Prévision,

*B*  
Lieutenant-colonel Benoit MARTIN *at*